Volet 3 – Spectacles et sorties Culturelles
Dispositif BAME 2027

1. Objectifs de la fiche

Dans le cadre du dispositif BAME « Bien avec mon école », la DCJS met en œuvre des actions éducatives culturelles et sportives destinées aux écoles publiques prioritaires volontaires, retenues par la Direction de l'éducation et de la réussite (DERES).

Ces actions ont pour objectifs de favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves, de contribuer à leur réussite éducative et de renforcer leur ouverture culturelle à travers la rencontre avec des œuvres, des artistes et des lieux culturels, en complément des apprentissages dispensés à l'école.

Le présent volet vise à sélectionner des intervenants artistiques et culturels en capacité de proposer et mettre en œuvre des spectacles ou sorties culturelles adaptées aux élèves sur le temps scolaire.

2. Bénéficiaires

Peuvent candidater :

- Les artistes et professionnels du secteur culturel et artistique, seuls ou en collectif
- Les associations dont l'objet principal relève de la création, de la diffusion, de la transmission ou de la médiation culturelle et artistique
- Les structures culturelles et artistiques professionnelles

3. Nature des projets soutenus

Les projets proposés peuvent s'inscrire, à titre indicatif et non exhaustif, dans les domaines suivants :

- Spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes, arts de la rue, etc.
- Musique, chant et chorales
- Conte, lecture et oralité
- Arts visuels (exposition, live painting etc.)
- Rencontres ponctuelles avec des artistes et des professionnels de la culture
- Découvertes de lieux culturels et patrimoniaux
- Projections et découverte de l'image et du cinéma

Cette liste est indicative et peut être élargie à toute proposition artistique ou culturelle présentant un intérêt éducatif et répondant aux objectifs du dispositif BAME.

Un candidat peut proposer jusqu'à quatre projets dans le cadre du présent volet.

Pour chaque projet proposé, une fiche descriptive d'intervention devra être renseignée. Elle permettra de présenter le projet, ses objectifs pédagogiques, son contenu, ses modalités de mise en œuvre ainsi que les conditions d'intervention auprès des élèves.

4. Modalités de candidature

Les candidats doivent remplir un formulaire de demande accompagné des pièces suivantes en complément de celles déjà prévues dans le cahier des charges :

- Un avis pédagogique favorable de la DENC de 2026, pour ceux l'ayant obtenu*

**Pour 2027, les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement vers l'obtention de ccette validation pédagogique.*

5. Délai de réalisation du projet

Les candidats retenus seront informés de la décision de la collectivité au plus tard courant novembre 2026.

6. Règles de non-cumul

Le projet ne pourra pas bénéficier d'un autre financement direct de la collectivité pour la même période ou la même finalité.

Le cumul avec d'autres aides publiques et/ou privées est recommandé, sous réserve de déclaration et de transparence budgétaire.

7. Engagements des bénéficiaires

En complément des engagements déjà prévus dans le cahier des charges, les prestataires s'engagent à :

- Assurer la bonne réalisation du projet selon le calendrier prévisionnel

8. Dépôt des dossiers

Les dossiers complets doivent être adressés avant le **6 novembre 2026 à minuit** par voie électronique sur le site de la province Sud ou à dicjs@province-sud.nc

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Centre administratif de la province Sud
Direction de la Culture, de la jeunesse et des sports – Pôle développement humain
6 Route des Artifices
BP L1. 98849 Nouméa CEDEX

Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera considéré comme irrecevable.

Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, les candidats peuvent contacter :

- Madame Valérie Navarro : valerie.navarro@province-sud.nc
- Madame Laura Sorge : laura.sorge@province-sud.nc